

COMMUNAUTÉ FRANCOPHONE

Société Nationale de l'Acadie (SNA)

- La SNA appelle à candidatures pour deux postes à pourvoir dans son bureau de direction.

Olivier Hemard

Saint-Jean

La prochaine assemblée générale annuelle de la Société Nationale de l'Acadie (SNA) se tiendra les 1^{er}, 2 et 3 juin prochains. À cette occasion il sera procédé, par élections, au renouvellement de deux membres du bureau de direction – respectivement aux postes de président et de conseiller jeunesse – dont les mandats actuels au sein du bureau de direction arrivent à échéance. Dans cette perspective, la SNA appelle à candidatures toutes personnes intéressées.



LE BUREAU DE DIRECTION 2011-2012 DE LA SNA AVEC DE GAUCHE À DROITE MARC-ANDRÉ LEBLANC, FRANÇOISE ENGUEHARD, AMÉLY FRIOLET-O'NEIL ET ALI CHAISSON.

Promouvoir les intérêts du peuple acadien

Fondée en 1881 lors de la première convention acadienne qui s'est tenue à Memramcook au Nouveau-Brunswick et avait, alors, réuni près de 5000 personnes venues de tous les coins de l'Acadie, la SNA poursuit dès lors la mission qu'elle s'est assignée : promouvoir les intérêts du peuple acadien et plus particulièrement dans les provinces de l'Atlantique, mais aussi sur la scène nationale et internationale. Organisée aujourd'hui en fédération à but non lucratif, elle regroupe les quatre associations francophones porte-parole des provinces de l'Atlantique (Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve et du Labrador) ainsi que les quatre associations jeunesse de ces provinces. La SNA compte également des membres affiliés au Québec, en France et aux États-Unis.

«Le peuple acadien se retrouve à une croisée des chemins»

Dans la perspective du renouvellement de deux mandats aux postes de président et de conseiller jeunesse au sein du bureau de direction de la SNA, un comité de nomination des élections a été mis en place. Mme Amély Friolet-O'Neil, présidente de ce comité et par ailleurs vice-présidente

de la SNA, déclare dans un communiqué pourquoi la SNA souhaite ouvrir les candidatures à un maximum de personnes et encourage donc toute personne intéressée à se présenter : «Le peuple acadien, ainsi que toute la francophonie canadienne, se retrouve à une croisée des chemins. Et il y a tant à faire afin d'assurer la préservation de nos acquis et le plein épanouissement de nos communautés dans le futur ! La Société Nationale de l'Acadie sollicite donc toute personne ayant à cœur le plein épanouissement de notre peuple, de notre culture et de notre jeunesse, et n'ayant pas peur de se retrousser les manches, à soumettre sa candidature aux postes en élection et ainsi à prendre part activement au développement de l'Acadie.»

Chaque candidat bénéficiera d'une visibilité maximale

Concernant les postes à pourvoir au sein de la fédération francophone, Martin Arseneau, directeur des communications pour la SNA, explique : «Ils sont au nombre de deux : d'une part le poste de président, dont le mandat est d'une durée de deux ans ; et d'autre part le poste de conseiller jeunesse dont le mandat est d'une durée d'un an. Il convient cependant de signaler que ces mandats sont, l'un comme l'autre, renouvelables.» Les élections auront lieu à Charlottetown à l'Île-du-Prince-Édouard les 1^{er}, 2 et 3 juin prochains, et Martin Arseneau précise selon quelles modalités la SNA entend, d'ici-là, faire bénéficier chaque candidat d'une «visibilité» maximale : «Cette année, l'objectif est de présenter le mieux possible au peuple acadien les candidats intéressés à se joindre au bureau de direction de la SNA. C'est pourquoi un effort médiatique supplémentaire sera entrepris dans le but de promouvoir les candidats et de leur permettre de présenter leurs idées à la population. Nous allons d'une part réserver une section du site Web de la SNA à la promotion des candidats, et d'autre part nous enverrons aux différents médias un communiqué de presse, annonçant les candidatures déclarées pour chacun des postes concernés.»

Pour information à l'intention des candidats potentiels, Martin Arseneau indique par ailleurs la marche à suivre, à savoir : les personnes intéressées à soumettre leur candidature pour l'un des postes peuvent signaler leur intérêt en s'adressant au comité de nominations, à l'adresse courriel info@snacadie.org. De plus, afin de bénéficier de l'effort médiatique fourni par la Société Nationale de l'Acadie, elles doivent déposer leurs candidatures avant le 2 mai 2012. Pour toute information supplémentaire, consulter le site Web de la SNA dans la section AGA 2012.



**Avis de consultation
de radiodiffusion
CRTC 2012-212**

Canada

Le Conseil a été saisi de la demande suivante : Date limite pour le dépôt des interventions/ observations/réponses : **10 mai 2012.**

- **3924181 Canada Inc.** – obtention d'autorisation d'acquiescer l'actif de l'entreprise nationale de catégorie B spécialisée de langue anglaise – L'ensemble du Canada

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter l'avis de consultation CRTC 2012-212, sur le site Web du CRTC au www.crtc.gc.ca à la section « instances publiques » ou appelez le numéro sans frais 1-877-249-CRTC.

#015

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes / Canadian Radio-television and Telecommunications Commission



**Avis de consultation
de radiodiffusion
CRTC 2012-212**

Canada

Le Conseil a été saisi de la demande suivante : Date limite pour le dépôt des interventions/ observations/réponses : **10 mai 2012.**

- **Larry C. Osmond** – obtention d'une licence pour une station de radio FM communautaire de langue anglaise – Grand Bank (Terre-Neuve-et-Labrador)

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter l'avis de consultation CRTC 2012-212, sur le site Web du CRTC au www.crtc.gc.ca à la section « instances publiques » ou appelez le numéro sans frais 1-877-249-CRTC.

#016

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes / Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

Fédération des francophones
de Terre-Neuve et du Labrador



SÉCURITÉ DES PRODUITS DE CONSOMMATION PRODUITS USAGÉS ET VENTES DE GARAGE

Les ventes de garage, les marchés aux puces, les dépôts-vente, les commerces de prêt sur gage, les magasins en ligne et les sites Web permettent d'acheter, de vendre ou de donner facilement des produits usagés. Les vendeurs peuvent recycler des articles dont ils ne veulent plus, tandis que les acheteurs peuvent économiser.

Mais acheteurs et vendeurs doivent savoir que certains produits usagés, dont beaucoup destinés aux enfants, présentent des risques et que la vente de ces produits peut donner lieu à des sanctions.

Vendre ou donner des produits usagés

Vendre des produits d'occasion est un moyen pratique de faire un peu d'argent avec des choses dont vous n'avez plus besoin. Mais saviez-vous que la loi vous oblige à veiller à ce que les produits neufs ou usagés que vous vendez soient sans danger et conformes aux normes de sécurité en vigueur? Même si vous donnez ou prêtez des articles à des amis ou à des parents, vous devez vous assurer qu'ils sont sans danger. Les propriétaires de magasins de produits d'occasion ont les mêmes obligations.

Il est illégal d'importer, de vendre, de distribuer, et même de prêter ou de donner, des produits non conformes aux dispositions de la Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation (LCSPC), dont l'application relève de Santé Canada. Vendre, prêter ou donner un objet dangereux pourrait engager votre responsabilité civile.

Pensez à la sécurité!

- Vérifiez la liste des rappels avant de vendre, prêter ou donner un produit.
- Ne vendez, prêtez ou donnez que des articles en bon état.
- Jetez les articles endommagés ou interdits.

Acheter ou emprunter des produits usagés

Faites preuve de prudence lorsque vous empruntez des articles usagés de parents ou d'amis ou lorsque vous en achetez dans les ventes de garage, marchés aux puces, sites Web et magasins d'articles d'occasion. Au Canada, la responsabilité de veiller à ce que le produit réponde aux normes de sécurité échoit au vendeur, mais vos décisions en matière d'achat seront plus judicieuses si vous disposez de l'information requise.

La sécurité passe avant les aubaines!

- Si un article comporte des pièces endommagées, fêlées, manquantes ou desserrées, ne l'achetez pas.
- Lisez l'étiquette et assurez-vous qu'il y ait une notice d'utilisation.
- Renseignez-vous sur l'âge du produit et son utilisation au fil du temps.
- Communiquez avec le fabricant ou consultez la liste des rappels de produits de consommation pour vérifier si le produit a été rappelé.

Santé Canada invite les consommateurs à signaler les incidents (plaintes en matière de santé et de sécurité ou blessures) liés à des produits de consommation ou des cosmétiques, y compris les produits de consommation usagés, en utilisant le nouveau formulaire de rapport d'incident disponible sur le site Web de Santé Canada.

Pour plus d'informations vous pouvez communiquer également avec le Bureau de la sécurité des produits de votre région, par téléphone au numéro sans frais 1-866-662-0666, ou par courriel à cps-spc@hc-sc.gc.ca

- Par l'Agence de la santé publique du Canada



Réseau santé en français
Terre-Neuve-et-Labrador
Pour une communauté en santé